



Procédure prud'hommes

Par prunus

Bonjour

dans le cadre d'une demande de requalification de poste et de paiement d'heures supplémentaires, nos demandes s'élèvent à 130 000 ? pour une période de 3 ans, or les AGS ne prendraient en charge qu'environ 90 000 ? puisque l'entreprise a été placée en liquidation judiciaire.

Si l'ensemble de celles-ci étaient validées par le conseil, quel sort est réservé à la différence ?

Merci de votre réponse